

Charte d'engagement

Dans le cadre du Résultat 1 du projet PRESTo - Promouvoir la Résilience au changement climatique et la gestion durable des ressources naturelles en Tunisie

AID 012590/08/6

Entre

L'Association _____

Et

CEFA – Comité Européen pour la Formation et l'Agriculture

Dans le cadre de ses objectifs de renforcement et transfert de compétences aux organisations de la société civile du Gouvernorat de Jendouba, le Comité Européen pour la Formation et l'Agriculture (CEFA) et le partenaire Association Tunisienne de Droit de l'Environnement (ATDE) proposent un **programme d'accompagnement et de renforcement dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et la gestion du cycle de projet**, qui s'inscrit dans la mise en œuvre des activités du projet **PRESTo – Promouvoir la Résilience au changement climatique et la gestion durable des ressources naturelles en Tunisie – AID 012590/08/6** cofinancé par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement et exécuté par l'ONG CEFA, en collaboration avec ses partenaires ICU, AVFA, CNR-IBE, DGGREE et ATDE.

Ce parcours de renforcement et d'accompagnement -composé de **trois volets** (*Cycle de formations Clime Adapt et Project Cycle Management, Ateliers de réflexion et de responsabilisation pour une durabilité environnementale, Financement des microprojets d'adaptation au changement climatique*), comme détaillé dans l'Appel à candidature publié en date **08/02/2023** – veut (a) répondre aux besoins des associations locales en matière de formation et renforcement des capacités, (b) fournir les connaissances environnementales théoriques et techniques pour analyser et répondre aux priorités environnementales du Gouvernorat de Jendouba, (c) fournir les instruments et les moyens pour la rédaction, gestion et suivi de microprojets associatifs visant à mettre en place des activités d'adaptation au changement climatique, (d) soutenir la mobilisation et l'implication active de la société civile du Gouvernorat de Jendouba dans les processus de renforcement du modèle d'adaptation au changement climatique, de gouvernance environnementale, justice climatique, sensibilisation et responsabilisation de la population et citoyenneté active.

Les activités et services que le projet PRESTo met à disposition de l'association sont :

1. Des modules de formation pour renforcer les capacités des associations locales de Jendouba en matière (Bloc A) de changement climatique, protection de l'environnement et développement durable et (Bloc B) la gestion interne et à l'action de l'association ;
2. Des ateliers théoriques et pratiques de communication (sensibilisation et plaidoyer) environnementale et de réflexion pour la rédaction d'un « Manifeste environnementale de Jendouba » ;
3. La prise en charge des frais de formateurs et/ou animateurs des cycles de formation et atelier ;
4. La prise en charge des frais de pause-café et le remboursement des frais de transport (le cas échéant) durant les journées de formation et ateliers ;
5. La présence des membres de l'équipe de projet pour faciliter l'implication et la participation de l'association aux formations et l'accompagner dans l'amélioration de sa gestion interne ;
6. Des échanges avec les autres OSC et parties prenantes sur le territoire ;
7. Un appel à proposition qui permettra aux associations de présenter un microprojet qui pourrait être financé, si positivement évalué, en prenant en considération la réponse positive aux efforts demandés dans le paragraphe suivant (points 3, 4, 5, 6). Autrement dit, le fait d'avoir été sélectionnée pour participer au parcours de renforcement et d'accompagnement ne donne pas automatiquement accès au financement à la fin du dit parcours ;
8. Des campagnes d'information, sensibilisation et responsabilisation de la population sur le thème du changement climatique et du respect de l'environnement.

Les efforts auxquels l'association _____ s'engage à répondre sont :

1. Tenir toujours au courant les membres de l'équipe du projet PRESTo de toute nouvelle concernant l'association et leurs donner accès, si nécessaire, aux documents et informations utiles pour leur travail d'appui et d'accompagnement ;
2. Se concerter avec les membres de l'équipe du projet dans l'organisation des formations et de toutes activités organisées dans le cadre du projet ;
3. Chaque association désigne **trois représentants** (au moment de la soumission de la candidature). Deux représentants parmi les trois désignés assureront leur présence durant les différents modules sur lesquels s'étale le parcours de renforcement. Lors de chaque module, la présence aux différentes journées de formation sera assurée par les mêmes représentants. Les participants aux formations s'engagent à souscrire une assurance personnelle et en tout cas à ne pas demander au projet PRESTo et aux associations partenaires du projet des indemnités en cas d'accidents qui pourraient se produire durant la réalisation des activités ;
4. Exiger -peine l'exclusion- un comportement discipliné, respectueux de la ponctualité et de toute norme à la base du bon déroulement des formations de la part de ses représentants ;
5. Atteindre les lieux de formation et les ateliers de manière autonome et en respectant les horaires ;
6. Assurer la participation aux cycles de formation et atelier. Seulement les associations qui auront atteint au moins 75% des présences à la fin des cycles obtiendront le Certificat et

auront le droit de participer à l'appel à proposition pour le financement d'un microprojet (Volet 3) ;

7. Assurer une participation active, collaborative et constructive dans les ateliers de réflexion avec les autres parties prenantes concernées ;
8. Assurer la restitution des formations aux autres membres de l'association à travers l'organisation de séances de formation en cascade interne à l'association et de fournir épreuve de l'organisation et participation desdites séances ;
9. Appuyer les autres activités prévues dans le cadre du projet, y inclus les campagnes d'information, sensibilisation et responsabilisation de la population sur le thème du changement climatique et du respect de l'environnement ;
10. Autoriser l'utilisation de toute production audio-visuel (vidéos, photos, affiches, etc) réalisée pour la visibilité et diffusion du projet PRESTo ;
11. Assurer la visibilité du projet PRESTo et des bailleurs de fonds.

Les dispositions contenues dans la présente Charte d'engagement et de coopération sont valables jusqu'à la fin du Projet « PRESTo », prévue pour le mois de septembre 2025.

Fait à _____, le _____ en deux copies originales en français.

Pour le projet PRESTo - Promouvoir la Résilience au changement climatique et la gestion durable des ressources naturelles en Tunisie :

Le CEFA - Comité Européen pour la Formation et l'Agriculture

Nom :

Fonction :

Signature et cachet:

Pour l'Association _____

Nom :

Fonction :

Signature et cachet :